



No part of this product may be reproduced in any form or by any electronic or mechanical means, including information storage and retrieval systems, without written permission from the IB.

Additionally, the license tied with this product prohibits commercial use of any selected files or extracts from this product. Use by third parties, including but not limited to publishers, private teachers, tutoring or study services, preparatory schools, vendors operating curriculum mapping services or teacher resource digital platforms and app developers, is not permitted and is subject to the IB's prior written consent via a license. More information on how to request a license can be obtained from <http://www.ibo.org/contact-the-ib/media-inquiries/for-publishers/guidance-for-third-party-publishers-and-providers/how-to-apply-for-a-license>.

Aucune partie de ce produit ne peut être reproduite sous quelque forme ni par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris des systèmes de stockage et de récupération d'informations, sans l'autorisation écrite de l'IB.

De plus, la licence associée à ce produit interdit toute utilisation commerciale de tout fichier ou extrait sélectionné dans ce produit. L'utilisation par des tiers, y compris, sans toutefois s'y limiter, des éditeurs, des professeurs particuliers, des services de tutorat ou d'aide aux études, des établissements de préparation à l'enseignement supérieur, des fournisseurs de services de planification des programmes d'études, des gestionnaires de plateformes pédagogiques en ligne, et des développeurs d'applications, n'est pas autorisée et est soumise au consentement écrit préalable de l'IB par l'intermédiaire d'une licence. Pour plus d'informations sur la procédure à suivre pour demander une licence, rendez-vous à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/contact-the-ib/media-inquiries/for-publishers/guidance-for-third-party-publishers-and-providers/how-to-apply-for-a-license>.

No se podrá reproducir ninguna parte de este producto de ninguna forma ni por ningún medio electrónico o mecánico, incluidos los sistemas de almacenamiento y recuperación de información, sin que medie la autorización escrita del IB.

Además, la licencia vinculada a este producto prohíbe el uso con fines comerciales de todo archivo o fragmento seleccionado de este producto. El uso por parte de terceros —lo que incluye, a título enunciativo, editoriales, profesores particulares, servicios de apoyo académico o ayuda para el estudio, colegios preparatorios, desarrolladores de aplicaciones y entidades que presten servicios de planificación curricular u ofrezcan recursos para docentes mediante plataformas digitales— no está permitido y estará sujeto al otorgamiento previo de una licencia escrita por parte del IB. En este enlace encontrará más información sobre cómo solicitar una licencia: <http://www.ibo.org/es/contact-the-ib/media-inquiries/for-publishers/guidance-for-third-party-publishers-and-providers/how-to-apply-for-a-license>.

Politique mondiale
Niveau supérieur et niveau moyen
Épreuve 1

Mercredi 8 mai 2019 (après-midi)

1 heure 15 minutes

Instructions destinées aux candidats

- N'ouvrez pas cette épreuve avant d'y être autorisé(e).
- Répondez à toutes les questions.
- Le nombre maximum de points pour cette épreuve d'examen est **[25 points]**.

Unité 2 Droits de l'homme

Nature et évolution des droits de l'homme : développement des droits de l'homme à travers le temps et l'espace

Lisez attentivement tous les documents sources et répondez à toutes les questions qui suivent.

Source A Adaptation de « *Expelling Roma migrants* » (« Expulsion de migrants roms¹ »), dessin de Paresh Nath, *The Khaleej Times* (2013).



[Source : © Paresh Nath. Offert par Cagle Cartoons]

Source B Adaptation d'un article de Sonia Sodha, « Why is EU free movement so important? » (« Pourquoi la libre circulation au sein de l'UE est-elle essentielle ? »), www.bbc.co.uk (2015).

La libre circulation des personnes — au même titre que la libre circulation des biens, des services et des capitaux —, constitue l'un des quatre principes fondateurs de l'Union européenne² (UE). Elle accorde à l'ensemble des citoyens des pays de l'UE le droit de voyager, de séjourner et de travailler où ils le souhaitent à l'intérieur des frontières de l'UE.

Comment a germé l'idée de la libre circulation des personnes ? L'UE a été créée lorsque les chefs d'États européens se sont réunis à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, dans le but d'empêcher une nouvelle guerre dévastatrice. Elle repose sur l'idée qu'autoriser les individus à se déplacer sur le continent — des pays où il n'y avait pas de travail vers ceux où les travailleurs manquaient — dynamiserait la croissance européenne, mais contribuerait également à éviter la guerre en incitant les citoyens à se fréquenter davantage de part et d'autre des frontières.

Au fil du temps, le projet d'une union économique européenne a pris une tournure plus politique. D'après un politologue belge de la London School of Economics, le Traité de Maastricht³ « a modifié la nature de l'UE, transformant le projet axé sur la dimension économique en un projet davantage axé sur la dimension politique ». Il explique que l'un de ses principaux résultats a été l'émergence de la notion de citoyenneté européenne. « Avant [le traité], les droits européens ne s'appliquaient qu'aux citoyens actifs d'un point de vue économique, ceux qui traversaient les frontières pour travailler ou fournir un service commercial. Après [le traité], ces droits grâce auxquels chaque citoyen européen peut circuler de manière libre ont revêtu une dimension beaucoup plus politique. »

[Source : adapté de "Why is EU free movement so important?" par Sonia Sodha, 2015, www.bbc.co.uk. Utilisé avec permission.]

Source C

Adaptation d'un article du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « France: UN expert says new terrorism laws may undermine fundamental rights and freedoms » (« *France : la rapporteuse de l'ONU affirme que les nouvelles lois en matière de lutte contre le terrorisme peuvent porter atteinte aux droits et aux libertés fondamentales* ») (2018).

Une experte indépendante sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le contexte de la lutte antiterroriste qui s'est rendue dans l'Hexagone sur invitation du gouvernement français a reconnu l'ampleur et la persistance des défis de sécurité à relever par la France, ainsi que l'incontestable nécessité d'assurer la sécurité de l'ensemble des citoyens. La rapporteuse a souligné la nécessité pour l'action antiterroriste de la France de se fonder et de respecter le droit international, y compris la protection des droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés. Faisant référence aux recommandations de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, elle a insisté sur le fait qu'une action efficace contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme sont des objectifs non pas contradictoires mais complémentaires.

Elle a salué les efforts de la France dans sa lutte contre le terrorisme, mais a exprimé des inquiétudes au sujet des effets des lois antiterroristes sur l'exercice de droits fondamentaux, notamment la liberté, le respect de la vie privée, la liberté d'association, la liberté de circuler et la liberté religieuse. Elle s'est montrée particulièrement soucieuse des effets de ces lois sur le plein exercice des droits des citoyens français de confession musulmane, pointant, par exemple, la fermeture des mosquées comme une limite à l'exercice de la liberté religieuse.

[Source : <https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23130&LangID=E>
© 2019 Nations Unies. Réimprimé avec la permission des Nations Unies]

Source D

« Global Challenges to Human Rights Today » (« *La contestation des droits de l'homme dans le monde aujourd'hui* »), discours prononcé par Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (2017).

[...] L'universalité des droits de l'homme est contestée dans une grande partie du monde. Elle est largement attaquée par les terroristes, des dirigeants autoritaires⁴ et populistes⁵ et ceux qui prétendent défendre les « valeurs traditionnelles ». Tous semblent trop souvent disposés à sacrifier à des degrés divers, les droits des autres au nom du pouvoir. Leur influence conjointe s'est accrue au détriment de l'ordre libéral⁶.

Il y a deux mois, j'ai effectué une visite au siège de Facebook⁷ aux États-Unis, pour discuter de sa manière de modérer le contenu publié, spécifiquement au regard de la liberté d'expression et de la suppression des incitations à la haine. Plutôt que d'appliquer les normes internationales, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui régit la liberté d'expression, il s'est avéré que l'entreprise se réfère à la constitution américaine. Or, dans la plupart des pays, celle-ci ne correspond pas à la législation en vigueur. Facebook ignorait en fait quels étaient les pays signataires de la Convention et n'avait jamais pensé à le demander.

Je me suis également rendu en Libye [...] un pays dévasté et dangereux au point que l'ONU ne peut y maintenir de représentation permanente. Des milliers de personnes, principalement des migrants, y subissent l'esclavage, la traite des êtres humains et des violences sexuelles, et presque tout un chacun peut y faire l'objet d'actes de violence inutile.

Notre incapacité, au fil des décennies, à communiquer de manière humble, compréhensible et simple en direction d'un public plus large, l'importance suprême de droits de l'homme universels, a ouvert la porte aux ennemis de ces droits. Aux quatre coins du monde, leur argument selon lequel les droits de l'homme ne seraient rien d'autre qu'un instrument au service des valeurs et des intérêts occidentaux a étouffé le progrès et coupé court à la formation d'un soutien populaire pour la défense de ces droits.

Aujourd'hui, la légitimité et la nécessité des droits de l'homme sont mises à l'épreuve. L'ignorance des origines de cet ensemble de droits ne cesse de progresser et peu de représentants de la génération de la Seconde Guerre mondiale sont encore en vie pour rappeler la raison pour laquelle ces droits ont vu le jour.

[Source : <https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23130&LangID=E>
© 2019 Nations Unies. Réimprimé avec la permission des Nations Unies]

-
- ¹ Roms : groupe ethnique de gens du voyage originaires du nord de l'Inde
- ² Union européenne : l'Union européenne (UE) est une union politique et économique réunissant certains états européens
- ³ Traité de Maastricht : traité conclu en 1993 par l'ensemble des États membres européens incluant une section relative à l'union politique et à l'union économique et monétaire
- ⁴ dirigeant(s) autoritaire(s) : individu qui prend le contrôle de l'ensemble des décisions, ne laissant que peu, voire aucune place, à l'opinion des autres membres du groupe
- ⁵ populiste(s) : individu, souvent une figure politique, dont la démarche consiste à s'adresser aux citoyens ordinaires ayant le sentiment que leurs problèmes sont ignorés par les élites en place
- ⁶ ordre libéral : idée selon laquelle les relations internationales, sous l'égide des États-Unis et de leurs alliés, s'organisent en fonction d'un certain nombre de principes, notamment l'existence d'institutions multilatérales, le libre-échange et la démocratie libérale
- ⁷ Facebook : site web hébergeant un réseau social piloté par une société dont le siège se trouve dans la Silicon Valley aux États-Unis

1. Identifiez ce que la source A révèle sur la nature des droits de l'homme. [3]

 2. En faisant expressément référence à la source B et à l'un des exemples que vous avez étudiés, suggérez pourquoi la libre circulation des personnes est considérée comme importante. [4]

 3. Comparez les contestations des droits de l'homme telles que décrites dans la source C **et** la source D. [8]

 4. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord avec l'affirmation selon laquelle le conflit constitue la principale menace pour l'évolution des droits ? Utilisez l'ensemble des sources **et** vos propres connaissances. [10]
-